



Marie-France Brun-Janssem

LA PIERRE & L'ÉCRIT

La Révolution au quotidien à Grenoble

Histoire de l'administration municipale
(1789-1795)

PLAN
de
GRENOBLE.

LES ÉDITIONS
PUG

Marie-France Brun-Jansem

La Révolution au quotidien

HISTOIRE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
DE GRENOBLE (1789-1795)

Presses universitaires de Grenoble

Collection « La Pierre et l'Écrit »

Fondateur Vital Chomel – Directeur René Favier

- 2017** Patrick Cabanel (introduction par), *Alexis Mušton. Journal (1825-1850)*
Olivier Cogne (dir.), *Protestants en Dauphiné. 500 ans d'histoire (XVI^e-XXI^e siècles)*
Laurent Douzou, Sylvène Édouard, Stéphane Gal (dir.), *Guerre et transgressions. Expériences transgressives en temps de guerre de l'Antiquité au génocide rwandais*
René Favier, *Le roman de l'université. Grenoble 1339-2016*
Anne Montenach, *Femmes, pouvoirs et contrebande dans les Alpes au XVIII^e siècle*
- 2016** Société d'études des Hautes-Alpes, *Gap et ses territoires. Des siècles d'histoire (XI^e-XX^e s.)*. Actes du colloque de Gap, 12-13 avril 2013. Textes réunis et présentés par Pierre-Yves Playoust
Stéphane Gal, Mark Greengrass, Thierry Rentet, *Bertrand de Gordes, lieutenant général du roi en Dauphiné. Correspondance reçue (1572)*
- 2015** Anne Béroujon, Delphine Estier et Anne Montenach (textes réunis et présentés par), *Des caisses du roi aux poches des cadavres. Une historienne à l'œuvre, Françoise Bayard*
Nathalie Ferrand, *Créateurs de roses. À La conquête des marchés (1820-1939)*
Fernand Peloux, Marie-Christine Bailly-Maitre et Hélène Viallet (choix de documents transcrits, traduits et présentés par), *L'histoire si curieuse des mines de Brandes*
- 2014** Roger Lauxerois (dir.), *Vienne au crépuscule des templiers*
- 2013** Henri Falque-Vert, *Les Dauphins et leurs domaines fonciers au XIII^e siècle*
Marie-Claire Ferriès, Maria Paola Castiglioni et Françoise Létoublon (éds.), *Forgerons, élites et voyageurs d'Homère à nos jours. Hommages en mémoire d'Isabelle Ratinaud-Lachkar*
Philippe Veitl, *L'invention d'une région : les Alpes françaises*
- 2012** Diego Deleville, *Les Italiens en Dauphiné à la fin du Moyen Âge. Crédit, finance et pouvoir*
- 2011** Dionigi Albera, *Au fil des générations. Terre, pouvoir et parenté dans l'Europe alpine*
Émilie-Anne Pépy, *Le Territoire de la Grande Chartreuse, XVI^e-XVIII^e siècle. Montagne sacrée, montagne profane*
Jacques Solé, *De Luther à Taine. Essais d'histoire culturelle*
- 2010** Bruno Dumons et Bernard Hours (dir.), *Ville et religion en Europe du XVI^e au XX^e siècle. La cité réenchantée*
Alexandre Nugues-Bourchat, *La Police et les Lyonnais au XIX^e siècle. Contrôle social et sociabilité*
- 2009** Anne Béroujon, *Les écrits à Lyon au XVII^e siècle. Espaces échanges, identités*
Laurence Ciavaldini Rivière, Anne Lemonde-Santamaria, Ilaria Taddei (dir.), *Entre France et Italie. Mélanges offerts à Pierrette Paravy*
René Favier, Serge Tomamichel, Julien Coppier, Yves Kinossian (dir.), *Une école à la mesure des Alpes? Contribution à une histoire de l'enseignement secondaire*
Anne Montenach, *Espaces et pratiques du commerce alimentaire à Lyon au XVII^e siècle. L'économie du quotidien*
Gérard Sabatier (dir.), *Claude-François Méneštrier, Les jésuites et le monde des images*
- 2009** Sylvain Turc, *Les élites grenobloises, des Lumières à la monarchie de Juillet. Noblesses, notabilités et bourgeoisies (1760-1848)*
René Verdier, *Entre Dauphiné et Comtat Venaissin. Les Claret, un destin nobiliaire, XIV^e-XVI^e siècle*
- 2007** Stéphane Gal, *Lesdiguières. Prince des Alpes et connétable de France*
Stéphane Gal avec Les Amis de Bayard, *Bayard. Histoires croisées du Chevalier*
- 2006** Alain Belmont, *La Pierre à pain. Les carrières de meules de moulins en France, du Moyen Âge à la révolution industrielle*. Tome I et II
Clarisse Coulomb, *Les Pères de la patrie. La société parlementaire en Dauphiné au temps des Lumières*
René Favier, *Pierre-Philippe Candy. Orgueil et narcissisme. Journal d'un notaire dauphinois au XVIII^e siècle*
René Favier (dir.), *Archives familiales et noblesse provinciale. Hommage à Yves Soulingeas*
- 2005** Estelle Baret-Bourgoïn, *La Ville industrielle et ses poisons. Les mutations des sensibilités aux nuisances et pollutions industrielles à Grenoble. 1810-1914*
Marc Boyer, *Le thermalisme dans le grand Sud-Est de la France*
- 2004** Henri Falque-Vert, *Les paysans et la terre en Dauphiné vers l'an mil*
Pierre Judet, *Horlogeries et horlogers du Faucigny (1849-1934). Les métamorphoses d'une identité sociale et politique*
Dominique Margnat, *Le livre de raison d'Olivier de Serres*
Jacques de Monts de Savasse, Yves Soulingeas, Stéphane Gal, *L'Europe d'Henri IV. La correspondance diplomatique du secrétaire d'État Louis de Revol 1588-1593*
- 2003** Olivier Cogne (dir.), *Rendre la justice en Dauphiné. De 1453 à 2003*
Laurence Fontaine, *Pouvoir, identités et migrations dans les hautes vallées des Alpes occidentales (XVII^e-XVIII^e siècle)*
Stéphane Gal, *Le verbe et le chaos. Les harangues d'Enmond Rabot d'Illins, premier président du Parlement de Dauphiné (1585-1595)*
Bernadette Larcher, *Une foire de champs : la foire de Beaucroissant*
- 2002** Virginie Bodon, *La modernité au village. Tignes, Savines, Ubaye... La submersion de communes rurales au nom de l'intérêt général. 1920-1970s*
Bernard Rémy, *Grenoble à l'époque gallo-romaine d'après les inscriptions. Inscriptions latines de Grenoble et de son agglomération (Corenc, Gières, Echirolles, Eybens, Sassenage, Seyssinet-Pariset)*
- 2001** René Favier (dir.), *Le Parlement de Dauphiné. Des origines à la Révolution*
Anne Lemonde, *Le Temps des libertés en Dauphiné. L'intégration d'une principauté à la Couronne de France (1349-1408)*
- 2000** Alain Belmont (dir.), *Pierre de mémoires. Écrits d'histoire, Pages d'histoire offertes à Vital Chomel*
Stéphane Gal, *Grenoble au temps de la Ligue, Étude politique, sociale et religieuse d'une cité en crise (vers 1562-vers 1598)*

Introduction

À la veille de la Révolution, Grenoble se présente comme une ville moyenne de 24 000 habitants¹ enserrée dans ses fortifications – l’enceinte Lesdiguières commencée en 1591 et l’enceinte Créqui de 1670 – des ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles. La ville se situe à la rencontre de trois larges vallées et est entourée par les massifs de la Chartreuse au nord, du Vercors au sud-ouest et de Belledonne à l’est.

À l’origine, la ville n’était pas bâtie au confluent de l’Isère et du Drac, mais contre le rocher de la Bastille, seul endroit où l’Isère se resserrait en un lit unique et stable permettant l’établissement d’un pont. Les crues redoutables de l’Isère et surtout du Drac² menaçaient en permanence Grenoble. La pire des inondations, survenue en 1740, est d’ailleurs restée dans les mémoires grâce au poème *Grenoblo Malhérou* du poète local Blanc la Goutte³.

La ville se compose de deux parties disproportionnées, situées respectivement sur la rive gauche et sur la rive droite de l’Isère. Sur la rive droite, le quartier Saint-Laurent, étranglé entre les pentes raides du mont Rachais et la rivière⁴, s’étend entre les portes de France et Saint-Laurent. Sur la rive gauche, à l’étroit dans l’enceinte Créqui, la population a construit des maisons, en dehors

1. Les chiffres fluctuent suivant les sources. Nous retiendrons le chiffre de 24 000, retenu par les auteurs de l’ouvrage *Histoire de Grenoble* publié sous la direction de Vital Chomel, éd. Privat, 1976, p. 150. En 1788 une statistique de l’Intendance indique 24 830 habitants. En 1795 leur nombre tombe à 20 019.

2. *Grenoble et sa région (1900-1925)*, Grenoble, imprimerie Allier, 1925, pp. 1 à 4. Jean-François Parent, *Grenoble, deux siècles d’urbanisation*, PUG, 1982.

3. Les flots de l’Isère dévastèrent pendant trois jours la ville, emportant même une partie des fortifications. *Histoire de Grenoble, op. cit.*, p. 131.

4. Sur les pentes du Rachais, seul le couvent de Sainte-Marie d’en-Haut avait été construit entre 1619 et 1622. *Histoire de Grenoble, op. cit.*, p. 137.

des remparts, pour former vers le sud le quartier Saint-Joseph et le nouveau faubourg Très-Cloîtres. Cette extension a été rendue possible par l'endigement du Drac dont les crues ne balayent plus la plaine⁵.

Le manque d'espace intra-muros se traduit par l'entassement de la population dans des immeubles élevés. Seule une petite minorité vivait confortablement dans les hôtels particuliers ou dans les bâtiments conventuels⁶. Les rues sont étroites, tortueuses, sales, encombrées d'immondices, mal éclairées ; il n'y a pas de quais, à l'exception des quais de la Trésorerie et de la Graille, les eaux de l'Isère coulent entre des rives de terre.

La répartition sociale de la population entre les différents quartiers de la ville n'était pas uniforme. À côté de la distribution traditionnelle des familles dans les immeubles comportant plusieurs logements – les plus riches en bas, dans les étages « nobles » ; les plus pauvres dans les étages élevés – se dessine à Grenoble un regroupement par rues et par quartiers, mais sans ségrégation spatiale marquée⁷. Les élites de la fortune étudiées par Sylvain Turc ont à 70 % leurs résidences dans les rues du centre et du nord-ouest (rue Neuve, place Grenette, Grande Rue, rue des Clercs, rue Sainte Claire, rue Brocherie, rue du Quai, rue des Vieux-Jésuites, rue Neuve des Capucins, rue Perollerie)⁸. L'aristocratie nobiliaire se concentre plus particulièrement autour du Palais du Parlement dans les quartiers de la citadelle et de l'Arsenal⁹. Le monde des négociants préfère les alentours de la place Grenette et de la rue Neuve¹⁰. Les pauvres, peu nombreux au cœur de la ville, sont rejetés à la périphérie. On les trouve dans les rues populaires : rue Saint-Laurent, quai Perrière, faubourg Très-Cloîtres, faubourg Saint-Joseph¹¹.

5. *Histoire de Grenoble, op. cit.*, p. 137.

6. Ces bâtiments disposent de cours et de jardins.

7. Sur cette question : se reporter à l'ouvrage de Sylvain Turc *Les Élités grenobloises, des Lumières à la Monarchie de juillet*. PUG, 2009, pp. 446 à 449 et à *Histoire de Grenoble, op. cit.*, p. 153.

8. Sylvain Turc, *op. cit.*, p. 446.

9. L'élite nobiliaire se retrouvait également rue du Quai, rue Montorge, rue Créqui, rue de Bonne, rue du Bœuf, rue Neuve. S. Turc, *op. cit.*, p. 446.

10. Des membres des puissantes dynasties Perier et Teissère habitent dans la Grande Rue ou place Grenette (François Perier-La-Grange et la famille du liquoriste Teissère). S. Turc, *op. cit.*, p. 446.

11. Ces rues concentrent les principaux métiers de l'artisanat : la ganterie et la chamoiserie rue Saint-Laurent, la tannerie rue du Bœuf, le peignage de chanvre à la Perrière et au faubourg Très-Cloîtres. *Histoire de Grenoble, op. cit.*, p. 214.

La société grenobloise est très inégalitaire. Les travaux de Sylvain Turc, s'appuyant sur les rôles de la capitation, dessinent le portrait d'une ville dominée par une aristocratie nobiliaire de robe ou de sang, représentant 5 à 6 % de la population. En 1789, 250 familles nobles résident à Grenoble constituant un groupe d'un millier à un millier et demi de personnes. Aux côtés du deuxième ordre, les élites roturières (« la bonne bourgeoisie ») rassemblent 5 % des chefs de famille, soit 100 à 150 familles¹². Les membres de la petite bourgeoisie artisanale et boutiquière ne forment que 7 à 8 % des capités. Les milieux populaires forment la grande majorité de la population. Ils représentent 3 000 familles modestes, voire pauvres (plus de 85 % des chefs de famille paient une capitation nulle ou inférieure à 10 Livres)¹³.

Le clergé, premier ordre du royaume, représente un peu plus de 1 % de la population. Les effectifs du clergé régulier se montent à 270 personnes en 1789, auxquels il faut ajouter la trentaine de membres du clergé séculier (l'évêque de Grenoble, le doyen et les chanoines du chapitre de la cathédrale Notre-Dame, les chanoines de la collégiale Saint-André, les quatre curés des paroisses Saint-Hugues, de Saint-Laurent, de Saint-Louis et de Saint-Joseph)¹⁴.

Le faible poids démographique du clergé est largement compensé par ses revenus et son influence sociale. L'Église prend en charge l'enseignement et l'assistance aux malades et aux déshérités. Les hôpitaux grenoblois recueillent entre 1 000 et 2 000 assistés : malades, infirmes, enfants abandonnés, pauvres enfermés à l'hôpital¹⁵.

La Révolution va entraîner l'exil d'une minorité importante de la noblesse et du clergé grenoblois. La grande peur et la nuit du 4 août entraînent, dès la fin 1789, une première vague d'émigration. Une nouvelle vague de départs,

12. « Les familles des Adrets, de Mareste, de Montal, de Blacons, de Bourcet de la Coste, les lignages plus puissants des Barral, des d'Agout, des Langon, des Planelli de la Valette, des Sassenage, des Morettan-Chabriand et des Emé de Marcieu paraissent des personnages essentiels de la ville... Seules quelques dynasties bourgeoises concurrencent le second ordre, mais ne tiennent pas pour autant le haut du pavé : ce sont celles des Perier, des Duschesne, des Mallein ou des Teisseire... unis par des alliances matrimoniales serrées. » Sylvain Turc, *op. cit.*, p. 37.

13. S. Turc, *op. cit.*, pp. 37 à 57 et *Histoire de Grenoble*, *op. cit.*, pp. 153 à 155.

14. S. Turc, *op. cit.*, p. 39.

15. L'hôpital sous l'Ancien Régime se signale par sa polyvalence : « hospices, orphelinat, soupe populaire, bureau d'aide sociale, centre d'apprentissage, voire d'internement et à la rigueur centre de soins ». Patrice Cugnetti *L'Hôpital de Grenoble des origines à la fin du Second Empire, x^e siècle-1870*, éd. du CRHESI, Grenoble, 1980, p. 487.

liée à l'invasion étrangère, à la suspension du roi (10 août), au choc du passage à la République¹⁶, débute en 1792. Sylvain Turc estime à 30 % l'émigration des familles nobles grenobloises¹⁷.

Les activités judiciaires et administratives de la ville fournissent de nombreux emplois et occupations. En effet, capitale de la province du Dauphiné, Grenoble concentre le pouvoir administratif, judiciaire, financier et religieux. Elle est le siège de l'évêché, du Parlement, du gouvernement général de la Province, des services de l'intendant, des bureaux des finances, de la Chambre des comptes, de l'hôtel de la Monnaie, du tribunal seigneurial local¹⁸ et de la Maîtrise des eaux et forêts. Mais la simplification et la rationalisation de l'Administration territoriale imposée par les révolutionnaires font perdre à Grenoble cette situation enviable. La ville se trouve réduite au rôle de simple chef-lieu du département de l'Isère, amputé des 2/3 du territoire de l'ancienne province du Dauphiné. Un modeste tribunal de district de cinq juges remplace les anciennes cours souveraines.

Grenoble est également une place forte stratégiquement importante qui sera classée par la Constituante en 1790 comme « ville de guerre de première classe¹⁹ ». Proche de la frontière du Duché de Savoie, mais surtout située au carrefour d'importantes routes militaires, Grenoble sert de base arrière indispensable aux armées engagées sur le front des Alpes ou en Italie²⁰. Avant la Révolution une garnison de 2 000 hommes stationnait dans la ville²¹. Pendant la Révolution, de nombreux mouvements de troupes animent la ville, notamment lors de la conquête de la Savoie en novembre 1792 et 1793, puis lors de la coalition européenne à la suite de l'exécution de Louis XVI, le 21 janvier 1793. En février, puis en mai 1793, Kellerman, général en chef de l'Armée des Alpes, y établira son quartier général.

16. Dans une lettre du 18 septembre 1792, Achard de Germane décrivait une ville « à peu près déserte, il n'y a plus de noblesse, les jeunes gens vont tous à l'étranger... » dans *Lettres adressées par Achard de Germane, avocat au Parlement du Dauphiné, à M. de la Coste*, l'un des derniers présidents de cette Assemblée, pendant les deux premières années de l'émigration (1791-1793) présentées par Cyprien Perrossier, Valence, Jules César et fils, 1891, pp. 67-68. Cité par Sylvain Turc, *op. cit.*, p. 219.

17. Sylvain Turc, *op. cit.*, pp. 220 à 225.

18. La justice seigneuriale relevait de deux co-seigneurs : le Dauphin et l'Évêque.

19. 3 septembre 1790. AMG (Archives municipales de Grenoble), LL2.

20. Grenoble constitue le passage obligé des Armées des Alpes et d'Italie. Passent par Grenoble les routes qui mènent aux frontières vers Montmélian par le Graisivaudan, vers Briançon par la vallée de la Romanche et le Lautaret, vers Gap et Embrun par la Mure et Corps. *Histoire de Grenoble, op. cit.*, pp. 141 et 142.

21. Favier René. *Les villes du Dauphiné aux XVII^e et XVIII^e siècles*. Partie 3, p. 145 à 176. PUG, 1993.

Cette présence de soldats, d'administrateurs, de magistrats, de nombreux auxiliaires de justice (avocats, procureurs, greffiers) et de justiciables donne du travail à tout un monde de domestiques, marchands, cabaretiers, artisans chargés de pourvoir aux besoins des premiers²². Mais la vie économique de Grenoble ne se borne pas à la satisfaction des besoins locaux. Il existe dans la ville une activité industrielle tournée vers les marchés extérieurs. La culture de chanvre, dans les chènevières bordant l'Isère, alimente une petite production textile de draps et de toile expédiée vers la Savoie, le Piémont, les pays suisses et allemands, le Languedoc. En revanche, le travail des peaux (tannerie, mégisserie, chamoiserie) donne à Grenoble sa principale industrie, la ganterie, qui exporte ses gants dans le monde entier : Grande-Bretagne, Espagne, Russie, États-Unis, Antilles. À la veille de la Révolution, 60 % des 17 860 douzaines de paires de gants produites sont vendues à l'étranger. Enfin, Grenoble fabrique des cartes à jouer²³.

La guerre, à partir de 1792, désorganise les industries locales. La ganterie est particulièrement touchée par la fermeture de ses débouchés internationaux. Heureusement, les fabrications de guerre soutiennent l'activité économique : ateliers de confection pour habiller et chausser les soldats ; fabriques d'armes blanches et de fusils pour les équiper.

À la veille de la Révolution, l'administration de la ville est placée sous la tutelle étroite des représentants du pouvoir royal. Depuis Lesdiguières, l'autonomie du pouvoir consulaire dans la gestion des affaires locales n'était plus qu'un souvenir²⁴. Les autorités municipales étaient placées sous la surveillance du gouverneur, ou plutôt de son représentant le lieutenant général, et sous la tutelle de l'intendant. Le dernier gouverneur général du Dauphiné, le futur Philippe Égalité, issu de la famille princière des Orléans, est représenté depuis 1781 par le duc de Clermont-Tonnerre, qui sera remplacé en juillet 1788 par le maréchal de Vaux à la suite de la Journée des Tuiles de juin 1788²⁵.

22. La liste des métiers de l'alimentation, du bâtiment, du textile, du cuir et des métiers d'art est donnée dans *Histoire de Grenoble, op. cit.*, pp. 146 et 147.

23. *Histoire de Grenoble, op. cit.*, pp. 148 à 150 ; Augustin Aymoz, *Le Graisivaudan à travers les âges*, imprimerie Guérimard, Grenoble, 1987, pp. 77 à 79.

24. François de Bonne de Lesdiguières (1543-1626) : gouverneur de Grenoble (1591), lieutenant général du Dauphiné (1597), gouverneur du Dauphiné (1612), dernier connétable de France (1622-1626). A. Prudhomme, *Histoire de Grenoble*, réédition Laffite, reprints, Marseille, 1975, pp. 423 à 455.

25. Le 7 juin 1788, Journée des Tuiles. Émeute populaire pour protester contre l'exil des parlementaires à la suite de l'enregistrement forcé des édits royaux leur enlevant le droit d'enregistrement de la législation royale, source de leur autorité politique.

Quant au dernier intendant du Dauphiné Louis Caze de la Bove, il est rentré à Paris début 1789²⁶.

En 1788, quatre consuls (De Mayen, Revol, Laforest et Botut²⁷) assistés d'un conseil général de vingt-cinq membres pour les affaires importantes et d'un conseil ordinaire de 14 membres pour les affaires courantes administraient la ville²⁸. Aux côtés des consuls siégeaient également le procureur du Roi Dulauron et un représentant de l'évêque²⁹. L'accès aux fonctions consulaires était réservé aux notables aisés, élus à partir de 1731, non par l'ensemble de la population, mais uniquement par le Conseil des « Quarante » élargi par la présence d'un représentant de chacun des trente-deux corps de métier³⁰. Les consuls sortants soumettaient les candidatures de leurs successeurs à l'approbation du gouverneur. Ainsi une petite oligarchie fortunée de nobles, d'avocats, de procureurs, de négociants administrait la cité.

Les édiles de la ville siégeaient dans l'ancien hôtel particulier construit par le duc de Lesdiguières en 1602 et acheté par la ville en 1719 au duc de Villeroy³¹. C'est dans ce lieu que naîtra un mouvement de contestation politique annonciateur de la Révolution de 1789, qui transformera la commune, morte politiquement sous l'Ancien Régime, en corps politique doté de pouvoirs considérables. Le 14 juin, à la suite de la Journée des Tuiles du 7 juin 1788, journée d'émeute populaire pour protester contre l'exil des parlementaires, une assemblée de notables des trois ordres, parmi lesquels Barnave et Mounier, se tient à l'hôtel de ville. Cette assemblée émet le vœu que les États généraux du royaume soient convoqués pour remédier aux maux de la nation et décide de sa propre autorité de réunir les États du Dauphiné, le 21 juillet, en appelant des représentants du tiers état en nombre égal à celui du clergé et de la noblesse. Devant le refus

26. Depuis 1719 les Orléans se succèdent à la tête du Gouvernement général du Dauphiné. L'effectivité du gouvernement de la province appartient au lieutenant général faisant fonction de commandant en chef. Il détient l'autorité militaire, mais aussi politique. Sylvain Turc, *op. cit.*, pp. 122 à 126.

27. BMG (Bibliothèque Municipale de Grenoble), LL39.

28. Ce conseil général composé de notables avait été réduit de 40 (Conseil des Quarante) à 25 membres par un arrêt du Conseil dans les années 1730. *Histoire de Grenoble*, éd. Privat, 1976, p. 162.

29. BMG, LL39.

30. Un arrêt du Conseil du 7 juillet 1731 met fin au suffrage universel. En 1730, les habitants avaient refusé d'entériner le choix du gouverneur. Le roi cassa les élections et décida sur proposition de l'intendant Fontanieu de réserver les élections au Conseil des Quarante élargi aux représentants des corps de métier.

31. Il restera hôtel de ville jusqu'en 1967.

du lieutenant général, le maréchal de Vaux, d'autoriser que la réunion projetée se tienne à Grenoble, l'industriel Claude Périer prête son château de Vizille³².

Dans un contexte d'agitation et de crise financière, Louis XVI doit promettre le 8 août 1788, la convocation des États généraux. Réunis à Versailles le 5 mai 1789, ils vont renverser l'ordre ancien. La monarchie absolue de droit divin cède la place à la nation souveraine. La prise de la Bastille le 14 juillet et la formation de la municipalité révolutionnaire de Paris encouragent en province, sur le modèle de la capitale, la prise du pouvoir municipal par la bourgeoisie. Pour éviter le glissement du pays dans l'anarchie, les révolutionnaires s'attaquent, en priorité, à la réforme du statut des villes avant de procéder au découpage du territoire national en départements.

Par souci de rationalisation et d'uniformisation, la loi du 14 décembre 1789 soumet « chaque ville, bourg, paroisse ou communauté de campagne » à un statut municipal décentralisé. Cette loi, votée contre leur gré par la majorité des Constituants, officialise l'idée d'un pouvoir municipal originaire, non délégué, hétérogène par rapport au pouvoir étatique³³. La Constituante a dû s'incliner devant la puissante aspiration décentralisatrice de la population. Les insurgés, en remplaçant l'administration légale par des gouvernements municipaux révolutionnaires, imposent le droit des citoyens de participer à la gestion des affaires propres à la collectivité. Mais les constituants, pour éviter la reconnaissance d'une « souveraineté municipale » qui mettrait en danger la souveraineté et l'unité nationale, lient l'affirmation du pouvoir municipal à l'existence d'intérêts locaux spécifiques. La loi municipale, en effet, dans son article 49 dispose : « Les corps municipaux auront deux espèces de fonctions à remplir, les unes propres au pouvoir municipal, les autres propres à l'administration générale de l'État et subdéléguées par elle aux municipalités. » Les compétences rentrant dans l'exercice du pouvoir municipal sont largement définies par le texte (art. 51) : gestion des biens patrimoniaux, règlement des dépenses locales, direction des travaux publics communaux, administration des établissements qui appartiennent à la commune, propreté, salubrité, sûreté publique, etc. Quant aux attributions relatives à l'administration générale (art. 50), elles sont provisoires. Elles visent à pallier les lacunes des services de l'État : répartition et perception des contributions directes, direction des travaux publics, régie des établissements publics destinés à l'utilité générale,

32. Claude Périer dit Milord venant d'acheter le château aux Villeroy pour y installer une manufacture de coton. Sur cette question : se reporter à A. Prudhomme, *op. cit.*, p. 595 et Albert Soboul, *Histoire de la Révolution française*, coll. Idées, NRF, 1962, pp. 120 et suivantes.

33. F. Burdeau, *Liberté, Libertés locales chéries!* Éd. Cujas, 1983, p. 45.

conservation des propriétés publiques³⁴. Enfin, l'article 52 permet aux corps municipaux de requérir la force publique, c'est-à-dire l'armée ou la garde nationale, et de proclamer la « loi martiale³⁵ ».

À la suite de la rupture entre Rome et la Révolution, provoquée par le vote de la Constitution civile du clergé, les communes recueillent la prise en charge de l'état civil, de l'instruction et de l'assistance aux pauvres dont jusque-là l'Église était seule chargée. Ces services devaient être des services d'État, mais la Révolution s'est contentée de poser les principes sans pouvoir réellement les mettre en œuvre.

L'épouvantail fédéraliste aurait facilement pu être écarté par la création auprès des municipalités d'agents de contrôle émanant du pouvoir central, mais les mauvais souvenirs de la tradition autoritaire de l'Ancien Régime, symbolisée par les intendants, conduisent les constituants à refuser tout représentant du pouvoir étatique dans les localités. À ce rejet viscéral de la centralisation royale s'ajoute la méfiance à l'égard de Louis XVI, chef de l'exécutif. Le dogme de la séparation des pouvoirs interdisant le rattachement à l'Assemblée nationale, les lois municipales des 14 et 22 décembre adoptent une solution bâtarde : affirmation du principe de subordination des municipalités au Roi, mais sans création de représentants locaux nommés par le pouvoir central. Ces municipalités sont simplement placées, dans l'exercice de leurs fonctions d'administration générale, sous l'autorité des assemblées administratives de département et de district qui disposent à leur encontre d'un pouvoir de suspension et de destitution³⁶. Quant à leurs pouvoirs propres, les municipalités étaient soumises à la surveillance et l'inspection du département, qui à ce titre vérifie leurs comptes, autorise les délibérations énumérées par l'article 54 et reçoit les plaintes des citoyens à leur encontre³⁷.

Mais bientôt, enrôlées au service d'une politique, les municipalités vont perdre leur autonomie. L'impératif du « Salut de la Patrie » contraint les Montagnards et leurs alliés populaires à renouer avec la pratique autoritaire et centralisatrice de l'Ancien Régime. En effet, seule l'unité d'action entre le pouvoir central

34. P. Legendre, *Histoire de l'administration de 1750 à nos jours*, PUF, 1968, p. 126.

35. En cas de trouble de l'ordre public, la proclamation de la loi martiale supprime toutes les garanties de la liberté individuelle.

36. La loi ne précisait pas selon quelle procédure le silence de la loi réduisait l'efficacité du contrôle. Sur cette question : voir Burdeau F., *op. cit.*, p. 46.

37. *Instruction de l'Assemblée nationale sur la formation des nouvelles municipalités* (Duvergier, p. 79 et suivantes, cité par F. Burdeau, *op. cit.*, p. 46).

et les pouvoirs locaux peut sauver la France révolutionnaire des périls qui la menacent : coalition étrangère, défaite militaire, contre-révolution aristocratique, guerre civile (mars 1793). Dans ces circonstances difficiles, la désorganisation administrative pourrait être fatale à la victoire.

Pour remédier aux désordres, l'application des mesures révolutionnaires est confiée aux communes, jugées plus patriotes que les administrations de district et surtout de département...³⁸. C'est ainsi, que dès le 11 août 1792, l'Assemblée législative élargit les pouvoirs des administrations municipales en leur confiant « la police de sûreté générale pour la recherche des crimes concernant la sûreté extérieure et intérieure de l'État³⁹ ». Après le renouvellement des municipalités au suffrage universel au mois de novembre 1792, la loi du 21 mars 1793 les charge de délivrer « des certificats de "civisme" » et la loi du 26 mars leur confie le désarmement des ex-nobles, des prêtres et de tous les suspects. L'importante loi révolutionnaire du 14 frimaire an II (4 décembre 1793) supprime les procureurs des communes et les remplace par des agents nationaux relevant directement du gouvernement et tenus d'envoyer des « comptes décadaires » aux administrations de districts. Ils étaient tout particulièrement investis d'une mission de surveillance des autorités municipales et des administrés⁴⁰.

Surtout, cette loi écarte la démocratie électorale au profit de l'épuration et du renouvellement par les représentants en mission. Organes de liaison entre la Convention et toutes les autorités révolutionnaires locales, ces derniers possèdent la qualité de législateurs investis de la souveraineté et imposent leur volonté aux municipalités⁴¹.

38. Le Comité de salut public écrivait aux municipalités qu'elles étaient « en quelque sorte les bras qui meuvent le levier révolutionnaire, les lois mouvant ces bras ». J. Godechot, *Les Institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*. PUF, 1968, 2^e éd., p. 323.

39. Les municipalités partageront à partir de frimaire an II, cette compétence avec les Comités révolutionnaires. G. Sautel, *Histoire des institutions publiques depuis la Révolution française*. 2^e éd., Dalloz, 1970, p. 133.

40. Les agents nationaux avaient le droit « de requérir et de poursuivre l'exécution des lois, de dénoncer les négligences et les infractions ». Ils devaient tenir informé le Comité de sûreté générale de tout ce qui concerne « la tranquillité intérieure, les conspirations qui pourraient être tramées contre l'égalité et la liberté, sous quelque masque... que ce soit, les divisions entre citoyens et autorités constituées, entre les membres de ces... autorités l'esprit public, les journaux... la circulation des faux assignats » etc., cité par J. Godechot, *op. cit.*, p. 324.

41. Des textes concordants reconnaissent la valeur de lois provisoires aux décisions des représentants en mission. Seule la Convention nationale (loi du 17 juillet 1793) ou le Comité de salut public (loi du 7 septembre 1793) peuvent y apporter atteinte. G. Sautel, *op. cit.*, p. 346.

La chute de Robespierre et des Montagnards (le 9 thermidor an II) (27 juillet 1794) n'entraîne pas la suppression des représentants en mission. La réaction thermidorienne les utilise à son tour pour épurer les administrations. L'institution ne disparaît qu'avec la Convention, malgré les vives protestations élevées par certains conventionnels, tel Thibeau-deau⁴². Les agents nationaux sont également maintenus jusqu'au 28 germinal an II (17 avril 1795)⁴³. Ensuite, à leur place, sont rétablis les procureurs des communes, toujours nommés par les représentants en mission et non élus comme en décembre 1789. Enfin, les municipalités restent désignées autoritairement. À l'échelon communal, les Thermidoriens ont maintenu une étroite centralisation. La peur d'une insurrection robespierriste et la poursuite de la guerre justifiaient sans doute à leurs yeux le maintien de mesures autoritaires. Le libéralisme thermidorien profite essentiellement aux départements qui retrouvent leurs attributions de 1789, supprimées par le décret de frimaire an II.

Dans le cadre géographique, social, économique et institutionnel que nous venons rapidement de présenter, s'inscrit la vie politique et administrative grenobloise de 1789 à 1795.

Au profit de qui et comment la commune désormais émancipée va-t-elle exercer ses nouvelles attributions dans une période mouvementée qui voit se succéder rapidement monarchie, république, invasion étrangère, terreur, réaction...? C'est à ces questions que va tenter de répondre cette étude en s'intéressant en premier lieu au pouvoir municipal devenu un enjeu politique à la suite de l'introduction de l'élection par la loi du 14 décembre 1789. Le pouvoir central cherche tout naturellement à contrôler l'apprentissage de la démocratie locale pour entraîner l'adhésion de la population. Afin d'éclairer le peuple, il utilise le vaste réseau des sociétés populaires affiliées à la Société jacobine parisienne des Amis de la Constitution. Les élections supprimées, les clubs participent « au scrutin épuratoire » en désignant aux représentants en mission les candidats à éliminer. C'est ainsi que la société grenobloise des Amis de la Constitution (ex-Société patriotique fondée fin novembre 1789) dirige l'opinion publique locale. Affiliée, en mars 1790, à la Société jacobine parisienne, elle répercute à Grenoble les mots d'ordre nationaux au sein

42. Rapport du conventionnel Thibeau-deau le 7 floréal an II (26 avril 1795). « Il est temps de mettre un terme à ces épurations indéfinies, à ces destitutions arbitraires qui ont réduit les autorités constituées à la nullité, et les fonctionnaires publics comme tous les citoyens à la servitude », cité par J. Godechot, *op. cit.*, p. 346.

43. Les Conventionnels se séparent en octobre 1795.

des sept sections de la ville. La Société sera particulièrement influente sous la Terreur, lors de la présidence d'un ancien agent secret du ministère des Affaires étrangères, Pierre Coriandre-Chépy. La réaction thermidorienne affaiblira la société populaire dont la salle de réunion à la collégiale Saint-André sera fermée sur ordre de la municipalité.

L'approche exclusivement politique de l'administration municipale n'en donnerait qu'une image incomplète et déformée, si on laissait dans l'ombre la gestion et l'action municipale au jour le jour.

La bourgeoisie libérale appelée à la direction des affaires municipales doit affronter une situation économique et sociale difficile. La guerre, à partir d'avril 1792, et la dépréciation des assignats aggravent le déclin industriel de la ville. L'industrie des cuirs connaît un profond marasme et la ganterie souffre de la concurrence anglaise et allemande. L'indigence frappe 1/6 de la population. Dans cet environnement difficile, les autorités municipales vont devoir adapter dans l'urgence les rouages administratifs aux besoins de la population et trouver les ressources financières pour alimenter un budget en déséquilibre chronique.

La satisfaction des besoins de la population constitue une mission essentielle des administrateurs municipaux. À travers leurs interventions pour assurer la sécurité publique, résoudre la crise financière héritée de l'Ancien Régime, approvisionner la ville malgré la disette, faire fonctionner les ateliers nationaux de confection militaire et d'armements, soulager la misère, lutter contre le chômage, loger les troupes, réaliser des travaux d'urbanisme, développer l'enseignement primaire, etc., nous pourrions juger du dynamisme et de la qualité de la gestion de la municipalité.

Enfin, la participation des autorités municipales grenobloises au programme révolutionnaire de « salut public » qui investit les communes d'une double mission : lutter contre les ennemis de l'intérieur et de l'extérieur, ensuite assurer l'édification d'un nouvel ordre révolutionnaire sur les décombres de l'Ancien Régime, permettra d'analyser les rapports qu'entretenait la municipalité avec les membres de l'influente société politique grenobloise, les citoyens des assemblées de sections et enfin, avec les représentants du pouvoir central.

Table des matières

Introduction	5
---------------------------	---

PARTIE 1

Le pouvoir municipal

CHAPITRE 1. La lutte pour le pouvoir	19
Apprentissage de la démocratie jusqu'à la crise fédéraliste du printemps 1793	20
Le retour à une tradition autoritaire et centralisatrice.	
Du décret du 14 frimaire an II à l'avènement du Directoire	42
CHAPITRE 2. Le pouvoir d'agir : administration de crise des affaires communales	65
Recherche de l'efficacité par la rationalisation de l'administration municipale et par la lutte contre le déficit financier	66
Maintien de l'ordre : police municipale et recours à la force publique	92

PARTIE 2

Dynamisme de l'action municipale au quotidien

CHAPITRE 1. La gestion des « affaires domestiques », héritage de l'Ancien Régime	107
Amélioration de l'espace urbain	107
Lutte contre l'incendie	115
Ordre public et ordre moral dans les rues	118
Police municipale des prisons	120

CHAPITRE 2. Apports nouveaux de la Révolution : municipalisation de l'état civil, de l'enseignement, de l'assistance	129
Laïcisation de l'état civil.....	129
Difficile mise en place d'un enseignement public.....	130
Municipalisation de l'assistance.....	137
CHAPITRE 3. Répartition et recouvrement difficiles des contributions – Appel aux dons patriotiques	147
Contribution patriotique et liquidation de la fiscalité d'Ancien Régime (février 1790-janvier 1791).....	148
Difficile mise en œuvre de la réforme fiscale	153
Succès de l'emprunt forcé de l'an II.....	160
L'appel pressant aux dons patriotiques	161
Perception des contributions	163
CHAPITRE 4. Le dirigisme économique	165
La crise des subsistances.....	165
Encadrement étroit de la boulangerie et de la boucherie	191
Les billets de confiance.....	203
Lutte contre le chômage	211

PARTIE 3

**Les missions politiques :
la défense de l'ordre révolutionnaire**

CHAPITRE 1. Un réseau complexe d'influences locales	225
Poids déterminant des représentants en mission.....	226
L'influence de la société populaire, des comités de surveillance et du club « des bonnets rouges »	232
CHAPITRE 2. Défense de la patrie contre les ennemis de l'Intérieur et de l'Extérieur	241
Défense de la patrie contre les ennemis de l'Intérieur.....	242
Contribution à la défense de la France contre les ennemis de l'Extérieur.....	288

Table des matières

CHAPITRE 3. Participation à l'œuvre de régénération nationale	307
«Républicanisation» de l'espace-temps et de l'espace public	308
Les cultes et fêtes révolutionnaires	313
Contrôle de la presse, du théâtre et de la correspondance	329
Conclusion	341
Sources et bibliographie	345
Sources manuscrites	345
Sources imprimées	345
Revue, journaux.....	350
Annexes	351
Annexe 1. Composition du dernier Conseil de Ville	351
Annexe 2. Proclamation faite en annexe de l'article 12 du décret de l'Assemblée Nationale du 14 décembre 1789 par le roi	352
Annexe 3. Procès-verbal de l'installation de Messieurs les officiers municipaux et notables de la ville de Grenoble.....	353
Annexe 4. Installation et prestation de serment des nouveaux officiers municipaux et notables	356
Annexe 5. Renouvellement de la municipalité	358
Annexe 6. Renouvellement de la municipalité	359
Annexe 7	361
Annexe 8	363
Annexe 9	365
Annexe 10	367
Annexe 11	369
Annexe 12	369
Annexe 13	370
Annexe 14	371
Annexe 15	372
Annexe 16	375
Annexe 17. Acquisition de biens ecclésiastiques par la municipalité.....	377
Annexe 18. Menus établis par la municipalité le 3 pluviôse an II (22 janvier 1794)	381